



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2019
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le mardi vingt-cinq juin deux mil dix-neuf, à vingt heures, sous la Présidence de Christian BOIS, Maire, sur sa convocation en date du 18 juin 2019.

PRÉSENTS : M. Christian BOIS, Maire, M. Joël CORJON, Mme Murielle CHEVRIER, M. Jean-Noël MILOR, Mme Paulette MARSY, Adjoints, Chantal ARCHAMBAULT, Marie-Agnès BONNAIRE, Mme Elisabeth MALNOU, M. Dominique GIRAUDON, Mme Catherine PEYROUX, M. Thierry MACHEBOEUF, M. Frédéric CHARMOY, M. Nicolas FOUQUET LAPAR, M. Nicolas BOURGOGNE, Mme Marie-Hélène CHOMIOL, M. Olivier SILBERBERG, Mme Françoise GRIVOTET, M. Thierry CHARPENTIER, Laurent ASSELOOS, Mme DELCROS, Conseillers Municipaux.

ABSENTS excusés avec procuration :

Mme Cécile HOUIS	donne pouvoir à	M. CORJON
M. Philippe BAUBAULT	donne pouvoir à	M. BOURGOGNE
Mme Evelyne BERTHON	donne pouvoir à	Mme PEYROUX
M. Alexandre LANSON	donne pouvoir à	M. CHARPENTIER
Mme Stéphanie BONA	donne pouvoir à	M. MILOR

ABSENTS EXCUSES SANS PROCURATION:

Mme Céline MAZE
M. Pascal LANSON
Mme Dominique LHOMME

Secrétaire : Mme ARCHAMBAULT

1-INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

2-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 6 MAI 2019

Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal de la réunion du 6 mai

3 – COMMISSION PETITE ENFANCE DU 9 MAI 2019

Compte rendu

4 – MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR CRECHE FAMILIALE ET HALTE GARDERIE

Le conseil Municipal a décidé d'approuver les règlements de fonctionnement de la Halte-Garderie et de la crèche Familiale, modifiés.

5- COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES DU 14 MAI 2019

Compte rendu

6 - COMMISSION COMMUNICATION-INFORMATION DU 15 MAI 2019

Compte rendu

7-COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES DU 16 MAI 2019

Compte rendu

8- COMMISSION TRAVAUX DU 20 MAI 2019

Compte rendu

9- COMMISSION SPORTS DU 4 JUIN 2019

Compte rendu

10- COMMISSION JEUNESSE DU 4 JUIN 2019

Compte rendu

11 – COMMISSION FINANCES DU 14 JUIN 2019

Compte rendu

12 – RAPPORTS DE LA CLECT : DU 3 DECEMBRE 2018, DU 17 DECEMBRE 2018, DU 17 DECEMBRE 2018, DU 4 AVRIL 2019.

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver les rapports d'évaluation des charges, établis par la commission d'évaluation des charges transférées d'Orléans Métropole, en date des 3 décembre 2018, 17/12/2018 et 04/04/2019.

13 – BUDGET PRINCIPAL (COMMUNE) : COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver le compte de gestion.

14 - BUDGET PRINCIPAL (COMMUNE) : COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver le compte administratif de la commune.

15- BUDGET PRINCIPAL (COMMUNE) : AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Le Conseil Municipal a décidé d'affecter le résultat de fonctionnement définitif de clôture excédentaire de 3 619 690,17 euros figurant au compte administratif 2018 de la commune.

16- BILAN DE FORMATION DES ELUS LOCAUX 2018

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver le bilan des formations effectuées en 2018.

17- BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES EN 2018

Le Conseil Municipal a décidé de présenter, le bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées par la commune en 2018 sur le territoire communal.

18- BUDGET « VENTE D'ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE » : COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver le compte de gestion 2018.

19 - BUDGET « VENTE D'ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE » : COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver le compte administratif 2018 du budget annexe « vente d'énergie photovoltaïque ».

20- BUDGET « VENTE D'ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE » : AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Le Conseil Municipal a décidé d'affecter le résultat de fonctionnement définitif de clôture excédentaire de 7 465,30 euros figurant au compte administratif 2018 du budget annexe « vente d'énergie photovoltaïque ».

21- TARIFS TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEUR

Le Conseil Municipal a décidé de fixer à 16 euros le tarif local sur la publicité extérieure pour 2020.

22- TARIFICATION DE L'ECOLE DE MUSIQUE 2019-2020

Le Conseil Municipal a décidé de fixer de la manière suivante les cotisations annuelles de l'école municipale de musique pour la saison 2019-2020 :

TARIFS ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE 2019-2020	
Formation Musicale seule Eveil – Initiation <i>Eveil 1 (MS) / Eveil 2 (GS) / Initiation (CP)</i>	122 € (au lieu de 121 € en 2018-2019)
Formation instrumentale (avec ou sans FM*) <i>*FM obligatoire jusqu'à la fin du cycle 2</i>	184 € (au lieu de 182 € en 2018-2019)
Formation instrumentale (avec ou sans FM) pour les élèves non domiciliés à Saint-Jean-le-Blanc	750 € (montant inchangé) <i>(au lieu de 700 € en 2018-2019 mais le montant avait été inchangé par rapport à l'année précédente)</i>
Pratique d'un 2 ^{ème} instrument* <i>*Après validation par la Direction de l'Ecole Municipale de Musique</i>	122 € (au lieu de 121 € en 2018-2019)
Pratique collective seule	51 € <i>(au lieu de 50 € en 2018-2019)</i>
Location d'instrument <i>*dans la limite des instruments disponibles-Fiche de location disponible en septembre</i>	90 € (montant inchangé)

- ♦ PRATIQUE COLLECTIVE SEULE : paiement obligatoirement en une seule mensualité.
- ☒ LOCATION D'INSTRUMENT : paiement obligatoirement en une seule mensualité.
 - ☒ Remise de 10 % par foyer, à partir de 4 inscrits et plus.
- ☒ Application du tarif Commune pour le personnel communal en activité et leurs enfants mineurs.

☒ A compter du 1er octobre, les droits d'inscription sont dus en totalité en cas d'annulation ou d'inscription tardive en cours d'année. En cas d'annulation d'inscription avant cette date, des frais de dossier de 50€ seront appliqués.

23- TARIFICATONS DE L'ECOLE MUNICIPALE D'ARTS PLASTIQUES 2019-2020

Le Conseil Municipal a décidé de fixer de la manière suivante les cotisations annuelles de l'école municipale d'arts plastiques pour la saison 2019-2020 :

	Tarifs saison 2019-2020
Adulte	389 € (au lieu de 385 € en 2018-2019)
Jeune (moins de 18 ans)	169 € (au lieu de 167 € en 2018-2019)
*A compter du 1er octobre, les droits d'inscription sont dus en totalité en cas d'annulation ou d'inscription tardive en cours d'année. En cas d'annulation d'inscription avant cette date, des frais de dossier de 50€ seront appliqués. *Application du tarif Commune pour le personnel communal en activité et leurs enfants mineurs	

24- SAISON CULTURELLE 2019/2020 - TARIFS

Le Conseil Municipal a décidé de fixer les tarifs comme suit :

TARIF A	Tarif plein	Tarif réduit
Achat à la Mairie	12€	8€
Achat en ligne	12€	8€

Sont concernés les spectacles suivants:

- VENDREDI 17 JANVIER - Concert spectacle avec Nicolas Celoro et Brigitte Fossey
- VENDREDI 29 MAI - Théâtre (Acting)

☞ Tarifs pour les spectacles « jeunesse » :

TARIF B	Tarif unique
Achat à la Mairie / en ligne / le jour du spectacle	5€

Est concerné:

- DIMANCHE 5 AVRIL - Comédie Musicale (Madhi ou le cerf-volant du bout du monde)

☞ Tarifs spéciaux pour les spectacles les plus onéreux (cachet artistique) et la soirée « Honneur aux Femmes »:

TARIF C	Tarif plein
Achat à la Mairie	20€
Achat en Ligne	20€

Sont concernés les spectacles suivants:

- DIMANCHE 2 FEVRIER – Spectacle avec Francis Huster
- VENDREDI 20 MARS – Soirée Honneur aux femmes

25- PROCES VERBAL DE TRANSFERT DE BIENS EN PLEINE PROPRIETE A ORLEANS-METROPOLE.

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver la reprise au bilan d'Orléans Métropole, par opérations d'ordre non budgétaires, des actifs et passifs du budget de la commune, et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les formalités nécessaires et à signer tout document utile.

26- GARANTIE D'EMPRUNTS RESIDENCE DE L'ORLEANAIS

Le Conseil Municipal décide d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un PRET FONCIER ET PLUS BATIMENT d'un montant total de 92 248 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Les Résidences de l'Orléanais sollicite la Ville de Saint-Jean-le-Blanc pour qu'elle lui accorde sa garantie sur **50 % de cet emprunt, soit 46 124 €.**

27- ACCORD LOCAL – NOUVELLE REPARTITION DU NOMBRE DE SIEGES AU CONSEIL METROPOLITAIN PAR COMMUNE POUR LE MANDAT 2020/2026 – AVIS A DONNER

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver la proposition de trois sièges au Conseil d'Orléans Métropole pour Saint-Jean-le-Blanc.

28- DENOMINATION DE VOIRIE

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver la dénomination suivante pour la nouvelle voirie entre la rue des Varennes et la rue des Grisets : la rue des Girolles.

29- PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES EMPLOIS

Le conseil municipal a décidé d'approuver le tableau des effectifs et des emplois mis à jour.

30- MODIFICATION DU NOMBRE DE POSTE D'ADJOINTS AU MAIRE

Le Conseil Municipal a décidé de porter de 7 à 5, jusqu'à la fin de l'actuel mandat municipal, le nombre de postes d'adjoints au Maire.

31- MODIFICATION DES INDEMNITES DES ELUS LOCAUX

Le Conseil Municipal a décidé d'adopter le régime d'indemnités de fonction au Maire, aux adjoints et aux conseillers délégués.

32- CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE – DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipale a décidé d'arrêter les modalités de financement prévisionnelles de ces travaux, telles qu'elles sont précisées ci-dessous :

CATEGORIE – PROJETS	COUT HT	FINANCEMENT PREVISIONNEL		
		AUTOFINANCEMENT	AUTRE FINANCEMENT	REGION CRST
Création d'un arboretum	100 000 €	48 670 €	41 330 €	10 000 €

et de solliciter l'octroi d'une subvention au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2015-2020 (CRST) pour le programme de travaux concerné.

33- DECISION DE NON EXERCICE ET DE NON – ACQUISITION DE LA PROPRIETE SISE 16 RUE DE LA CORNE

Le Conseil municipale a décidé de ne pas faire exercice du droit de préemption urbain, et donc de ne pas acquérir la propriété 16 rue de la corne figurant au cadastre section AI n°611 d'une surface de 03 à 56 ca et section AI n°612 d'une surface de 05 à 94 ca.

34 – AFFAIRES DIVERSES